

**ENTENTE (EH-18-19-07)**

**ENTENTE INTERVENUE ENTRE LE CÉGEP DE VICTORIANVILLE  
ET  
LE SYNDICAT DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS**

Considérant L'article 5-17.00 relatif au Programme volontaire de réduction du temps de travail (PVRTT);

La volonté d'établir un pourcentage de réduction salariale correspondant le plus possible à la charge d'enseignement laissée;

La volonté de minimiser les coûts engendrés sur la masse salariale;

La volonté de simplifier la gestion des PVRTT dans la répartition de la tâche pour les départements d'enseignement.

Les parties soussignées conviennent des deux modalités suivantes :

1. Les demandes de PVRTT sont déposées au secrétariat de la Direction des études en même temps que la répartition des tâches, au moyen du formulaire ci-annexé (Annexe A).
2. Deux modes de calculs de PVRTT peuvent être acceptés. L'enseignant ou l'enseignante identifie le mode de calcul choisi au moyen du formulaire ci-annexé (Annexe A).
3. Le pourcentage de réduction de salaire est établi selon l'une des modalités suivantes :
  - a. Méthode de calcul A
    - i. L'enseignante ou l'enseignant détermine le pourcentage de réduction de tâche qu'il souhaite demander. Ce pourcentage correspondra à celui de sa réduction salariale. La formule utilisée pour déterminer la valeur d'unités de Ci associée au PVRTT est la suivante :

**Nombre d'unités de Ci associée au PVRTT = 40 de Ci x % de PVRTT**

**Exemple de calcul :**

$$8 \text{ de Ci} = 40 \text{ de Ci} \times 20\% \text{ de PVRTT}$$

- ii. Ce pourcentage est indiqué dans le module de tâche d'Omnivox par le coordonnateur ou la coordonnatrice de département avec le code de charge « PVRTT-CI ».
- iii. L'enseignante ou l'enseignant fait son choix de tâche pour la session par la suite, pour atteindre une CI équitable avec celle des autres membres du département à temps plein pour l'année en cours.

b. Méthode de calcul B

- i. L'enseignante ou l'enseignant fait son choix de tâche pour la session, sans PVRTT.
- ii. L'enseignante ou l'enseignant identifie la partie de tâche qu'elle ou il souhaite laisser au profit d'un PVRTT.
- iii. Le pourcentage de réduction de salaire pour la session est établi au moyen de la formule suivante :

$$\frac{CI (\text{session sans PVRTT}) - CI (\text{tâche assumée pendant la session})}{CI (\text{session sans PVRTT})} \times 100$$

**Exemples:**

*Tâche sans PVRTT :*

cours A - 1 groupe	Supposons que la CI session est de 47
cours B – 2 groupes	
cours C – 1 groupe	

*Tâche avec PVRTT :*

Cours B – 1 groupe	Supposons que la CI des 2 cours, tâche assumée pendant la session, est de 28	CI session de 28 + 19 = 47
Cours C – 1 groupe		
PVRTT : laisser le cours A et un groupe du cours B	PVRTT de 47- 28 = 19	

Le pourcentage de réduction de salaire pour la session sera donc de :

$$[19/47] \times 100 = 40,4 \%$$

La coupure salariale dans le cas d'un Med sera calculée sur un traitement à 100%

Les parties soussignées conviennent aussi par la présente entente que les enseignantes et les enseignants qui souhaitent participer au PVRTT déposent leur demande au plus tard au moment du **dépôt du scénario de répartition des tâches**.

La présente entente entre en vigueur à la signature et se renouvelle automatiquement à chaque année, à moins d'avis contraire par l'une ou l'autre des parties avant le 1<sup>er</sup> avril précédant l'année d'engagement, auquel cas elle s'applique jusqu'à ce qu'une entente modifiée soit convenue entre les parties,

En foi de quoi, les parties ont signé à Victoriaville, ce \_\_\_\_\_ 2019.

\_\_\_\_\_  
Pour le Cégep de Victoriaville

\_\_\_\_\_  
Pour le syndicat

**Annexe A**

Le \_\_\_\_\_

Madame Mariannick Paris  
Directrice adjointe des études

Objet : Programme volontaire de réduction de temps de travail

Madame,

En vertu de l'article 5-17-00 de la convention collective, je désire participer au programme de la façon suivante pour la session \_\_\_\_\_.  
Je choisis la méthode de calcul \_\_\_\_\_.

Méthode de calcul A	Méthode de calcul B
Indiquer le % de réduction de tâche demandé :	Tâche et autres allocations sans PVRTT :
	Partie de tâche laissée au profit du PVRTT :
	Pourcentage de PVRTT :

\_\_\_\_\_  
(Signature manuscrite)

\_\_\_\_\_  
(Signature lettres moulées)

c.c. Service des ressources humaines  
Syndicat des enseignantes et des enseignants

Reçu le \_\_\_\_\_

Par \_\_\_\_\_